

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INTERNATIONAL TEXTILES ASSOCIES

(Euronext Paris)

Par courrier du 11 septembre 2008, la société anonyme Casino, Guichard-Perrachon (1) (1, esplanade de France, 42000 Saint-Etienne) a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 5 septembre 2008, le seuil de 90% des droits de vote de la société INTERNATIONAL TEXTILES ASSOCIES (INTEXA) et détenir à cette date 940 060 actions INTEXA représentant autant de droits de vote, soit 92,89% du capital et 92,23% des droits de vote de cette société (2) ;
- le 8 septembre 2008, le seuil de 95% du capital de la société INTEXA et détenir à cette date 962 556 actions INTEXA représentant autant de droits de vote, soit 95,11% du capital et 94,50% des droits de vote de cette société (3) ;
- le 11 septembre 2008, le seuil de 95% des droits de vote de la société INTEXA et détenir à cette date 969 041 actions INTEXA représentant autant de droits de vote, soit 95,76% du capital et 95,15% des droits de vote de cette société (4) .

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition d'actions INTEXA dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Casino, Guichard-Perrachon (5).

-
- (1) Contrôlée par la société Rallye, elle-même indirectement contrôlée par M. Jean-Charles Naouri.
 - (2) Sur la base d'un capital composé à cette date de 1 012 000 actions représentant 1 019 300 droits de vote.
 - (3) Sur la base d'un capital composé à cette date de 1 012 000 actions représentant 1 018 600 droits de vote.
 - (4) Sur la base d'un capital composé à cette date de 1 012 000 actions représentant 1 018 450 droits de vote.
 - (5) Cf. notamment D&I 208C1618 du 4 septembre 2008.